



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Versailles, le 18 février 2015

NOTE À L'ATTENTION DE Monsieur Jean CULDAUT

Président de la Commission d'Enquête

Sur le CDT YVELINES

Envoi sur le site de la préfecture : pref-dre-cdt@yvelines.gouv.fr

La lecture du document central mis en enquête publique, le CDT dans sa version 7.1 datée du 16 septembre 2014, comporte en l'état 227 pages (pièce 2 a) dans le dossier présenté sur le site de la préfecture.

Au fil de la lecture du document sont mentionnées des fiches **qui ne sont pas jointes au document** et que l'on ne retrouve pas dans le dossier complet de l'enquête publique.

Ce constat témoigne de l'impréparation du dossier qui n'a pas été analysé par les acteurs concernés.

On relève ainsi les mentions suivantes dans le CDT v7.1, les titres de fiches virtuelles:

1.1 Elaborer une stratégie de marketing territorial pour l'attractivité internationale du territoire

aux pages 23 et 40 du CDT

1.2 Identifier le potentiel économique des structures de la recherche académique

aux pages 22 et 37 et 56 du CDT

1.3 Développer l'économie touristique par une amélioration de la complémentarité des différentes offres

à la page 48 du CDT

2.1 Soutenir le développement du tissu économique par l'innovation et l'entrepreneuriat

à la page 24 du CDT

2.2 Faire converger les objectifs de développement économique et insertion sur le marché du Travail

aux pages 24 et 42 et 57 du CDT

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01.39.54.75.80
Fax : 01.39.54.61.66
e-mail :
yvelines.environnement@wanadoo.fr
N° Siret : 400 047 882 00016
Code APE : 925E

2.3 Favoriser le développement des filières courtes (eco circulaire, ressourceries)

à la page 49 du CDT

3.1 Développer la médiation des innovations scientifiques, techniques et sociales

à la page 28 du CDT

3.2 Partager une culture commune de l'excellence urbaine et architecturale

à la page 26 du CDT

3.3 Prendre en compte et préserver la biodiversité et les milieux naturels

à la page 27 du CDT

4.1 Développer la sobriété énergétique

aux pages 27 et 71 du CDT

4.2 ?????

pas de titre car n'est pas référencée dans le CDT

4.3 Favoriser le développement de la multimodalité

à la page 82 du CDT

On peut relever que ces fiches sont ensuite évoquées tant dans l'Etude environnementale que dans l'Avis qui a suivi puis dans la réponse à l'avis, mais sans aucune mention d'un contenu précis pouvant appuyer démonstrations ou affirmations, comme si les rédacteurs ne s'étaient pas aperçu de la supercherie !

Jusqu'à preuve du contraire ces fiches sont probablement virtuelles.

Leur absence décrédibilise la solidité de l'ensemble du dossier et justifie que l'on envisage une reprise rapide d'une nouvelle enquête publique sur un dossier plus complet, avec de vraies réponses aux points soulevés en particulier par l'Autorité environnementale et à toutes les interrogations soulevées par les remarques communiquées lors de l'enquête publique.

La Présidente

Christine Françoise JEANNERET